

**FAMI**

Cadre légal	RÈGLEMENT (UE) 2021/1147 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 juillet 2021 établissant le Fonds «Asile, migration et intégration» https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Reglement_2021_1147_FAMI.pdf
Durée programme	2021-2027
Budget	9 882 milliards euros
Objectif général	Contribuer à la gestion efficace des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et de la politique commune en matière d'immigration, conformément aux dispositions pertinentes de l'acquis de l'Union et dans le plein respect des obligations internationales de l'Union et des États membres qui découlent des instruments internationaux auxquels ils sont parties.
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer et développer tous les aspects du régime d'asile européen commun, y compris sa dimension extérieure ✓ Renforcer et développer la migration légale vers les États membres en fonction de leurs besoins économiques et sociaux, et promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale effectives des ressortissants de pays tiers et contribuer à celles-ci ✓ Contribuer à la lutte contre la migration irrégulière, favoriser un retour et une réadmission effectifs, sûrs et dans la dignité, et promouvoir une réintégration initiale effective dans les pays tiers et y contribuer ✓ Accroître la solidarité et le partage équitable des responsabilités entre les États membres, en particulier à l'égard des États les plus touchés par les difficultés liées à la migration et à l'asile, y compris par une coopération pratique.
Actions financées	<p>Les actions financées par l'AMIF peuvent inclure un large éventail d'initiatives, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ garantir une application uniforme de l'acquis communautaire (ensemble de règles communes) et des priorités liées au régime d'asile européen commun, à l'immigration légale et au retour ✓ fournir un soutien et des services adaptés au statut et aux besoins des personnes concernées, en particulier des groupes vulnérables ✓ soutenir la réinstallation, l'admission humanitaire et les transferts de demandeurs et de bénéficiaires d'une protection internationale ✓ soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques favorisant l'immigration légale, telles que l'élaboration de programmes de mobilité vers l'UE et la sensibilisation aux voies légales appropriées pour l'immigration ✓ soutenir des mesures d'intégration adaptées aux besoins des ressortissants de pays tiers et des programmes d'intégration précoce axés sur l'éducation, la langue et d'autres formations (telles que des cours d'instruction civique et d'orientation professionnelle) afin de préparer leur participation active à la société d'accueil et leur acceptation par celle-ci ✓ soutenir les infrastructures d'accueil des ressortissants de pays tiers, y compris l'utilisation conjointe éventuelle de ces infrastructures par plus d'un État membre ✓ soutenir une approche intégrée et coordonnée de la gestion des retours au niveau de l'UE et des États membres, le développement des capacités pour un retour efficace et durable et la réduction des incitations à la migration irrégulière ✓ soutenir l'aide au retour volontaire et à la réintégration ✓ coopérer avec les pays tiers en matière d'asile, de migration légale et de lutte contre la migration irrégulière, ainsi qu'en matière de retour effectif et de réadmission aux fins de la gestion des migrations





Mise en œuvre	Dans le cadre des fonds européens relatifs à l'asile, la migration et l'intégration (FAMI) des appels à projets sont lancés tout au long de la programmation 2021-2027. Les porteurs de projet sont invités à répondre aux différentes catégories d'appels à projets (AAP): ceux lancés par le Ministère de l'Intérieur en tant qu'autorité de gestion, et ceux relevant du mécanisme thématique lancés par la Commission européenne (actions spécifiques, les actions de l'Union et l'aide d'urgence).
Appels à propositions (niveau européen)	Appels à propositions DG HOME https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/amif2027
Appels à propositions (niveau national)	Appels à propositions ministère de l'Intérieur https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-fonds-europeens-programmation-2021-2027/Appels-a-projets
Documentation utile	Programme FAMI 2021-2027 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Programme-FAMI-2021-2027.pdf Programme de travail FAMI 2023-2025 https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/FAMI-Work-Programme-2023-2025_en.pdf Guide porteur de projets (fév.2022) https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Guide-du-porteur-FAI-2021-2027-fev22.pdf Décret éligibilité des dépenses (mai 2022) https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/Decret_eligibilite_depenses_FAI_20220510.pdf
Contact européen	Direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) 46 rue du Luxembourg - 1049 Bruxelles https://ec.europa.eu/home-affairs/index_en
Contact national	Direction générale des étrangers en France (DGEF) - Ministère de l'Intérieur Place Beauvau - 75800 Paris Cedex 08 Tel : 01 77 72 61 00 Mail : contact@jfai-dgefdcis.fr https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Fonds-europeens/Les-fonds-europeens-programmation-2021-2027 Mail: contact@jfai-dgefdcis.fr
Contact Occitanie	Pas de structure spécifique dédiée au programme en région. Contactez le Centre EUROPE DIRECT le plus proche de votre commune (carte interactive) https://www.europedirectpyrenees.eu/le-reseau-europe-direct
Date mise à jour	30 Avril 2023

